

N° 134/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIR- ET- CHER  
ROMORANTIN-LANTHENAY

SERVICE : ESPACE AUTOMOBILES MATRA

### DÉCISION

Finances locales – Décisions budgétaires  
Objet : Modification d'un tarif produit Boutique

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus et notamment l'alinéa 2 ;

Vu la décision n° 92/2021 du 06 avril 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tarif d'un produit à la boutique du Musée Espace automobiles Matra ;

### DÉCIDE

**Article 1** – la modification du prix de vente de l'article suivant :

- Pin's Matra Sports au prix de **3,50 Euros** au lieu de 2,90 Euros

et ce, à compter du 24 mai 2024

**Article 2** – La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, Le 22 mai 2024

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 24 MAI 2024

Publié ou notifié le 24 MAI 2024

Mis en ligne sur le site internet le 29 MAI 2024

Le Maire,



Jeanny LORGEUX.